

# Lozère Histoire et Généalogie

Notaire Vidal SALAVILLE de Ribennes cote 3E5909 - 1/1644 au 10/1646 - Relevé Madeleine Delplanque

dates	actes	lieux	protagonistes	résumé succinct de l'acte	observations
1644.01.11	Q	Ribennes	<b>ALLO Astorg et Gaspard de RETZ de BRESSOLLES</b>	Messire Gaspard de RETZ de BRESSOLLES, seigneur et baron de Trélans Villeneuve et autres lieux confesse être payé et satisfait d'Astorg ALLO, son rentier (540 livres) Somme que le dit seigneur a baillé à dame Marguerite de SOULAGES dame et baronne de Peyre	
1644.12.13	CM	Ribennes et Serverette	<b>ALTIER Claude de Serverette et Jeanne BRUNEL (double CM avec Jean BRUNEL et Louise BLANQUET)</b>	Double CM - Jean BRUNEL de Gibelin p de Ribennes et Louise BLANQUET veuve de Sr Simon ALTIER de Serverette et Claude ALTIER, praticien de Serverette, fils de feu Simon et Louise BLANQUET fils et fille audit BRUNEL et BLANQUET. Claude ALTIER et Jeanne BRUNEL accompagnés de leur mère et père, et de Jean Pierre BLANQUET oncle et la dite BRUNEL de <b>Françoise GIBELIN son ayeulle</b> et de Guilhem BRUNEL son oncle. La dite Françoise GIBELIN ayeulle de Jeanne BRUNEL ayant ce mariage pour agréable a confirmé la donation faite à feu Louise PLANCHON sa fille, mère de Jeanne BRUNEL	
1645.06.08	Ach	Ribennes	<b>ALTIER Claude, BRUNEL Jean, beau-fils et beau-père de Gibelins</b>	Jean MARTIN de Chassagnes, de gré, vend quitte et cède selon contrat de vente reçu par Me PAPAREL notaire de Serverette à Jean BRUNEL et Me Claude ALTIER beau-père et beau-fils, un pré assis au terroir du Mazel (suivent les confronts) pour 350 livres. modalités pour le paiement.	
1646/02/11	Ach	St Léger de Peyre, Ribennes	<b>BALES Pierre de Balès, p de Ribennes</b>	Jean de La VIGNE dit Galliard des Cayres, vend un champ à Pierre BALES de Bales p de Ribennes pour 27 livres, précédemment acquis de M. de Villeneuve. Suivent les confronts et les modalités.	
1645.11.12	Ach	Ribennes	<b>BONAL (BOUNIOL plus loin dans l'acte) Jean du Bouchet et MONTEIL François de la Bessière.</b>	Jean BONAL (plus loin BOUNIOL) Vieux et Antoine ATGER du Crouzet ont conjointement le 7/11/1627 consenti obligation de 76 livres au profit de Mathieu BOUNIOL de Vernets pour la vente d'une paire de bœufs. Jean BONAL / BOUNIOL ne faisait que prêter son nom à Jacques MONTEIL vrai créancier de la dite obligation. Désaccord entre les parties.....François MONTEIL est fils d'Antoine. <i>Acte très long et pas clair du tout.</i>	
1644.01.09	Lodz	Ribennes	<b>BONAL Anthoine de Ribennes</b>	Noble Robert de BROLHET du Born, seigneur de Combettes conseigneur de Ribennes habitant de Ribennes informé de l'acquisition par Anthoine BONAL d'un champ et petit escousson, affirme être entièrement payé de son droit lodz	

1644.11.08	Rém		<b>BONAL Antoine de Ribennes, BARRANDON Pierre vieux et jeune</b>	Antoine BONAL de Ribennes disait que Pierre BARRANDON vieux du lieu s'était obligé de remettre à Pierre BONAL son frère la somme de 40 livres, suivant obligation reçue par moy le 01/10/1642. Pour honorer sa dette Pierre BARRANDON hypothéqua un pastoral à Antoine BONAL. Pierre BARRANDON plus jeune, frère du plus vieux, verse les 40 livres à Antoine BONAL. Les parties sont quittes de toutes sommes.	
1645.07.23	CM	Ribennes	<b>BONAL Jean, ARZALIER Isabeau</b>	CM de Jean BONAL fils à Jean et Gabrielle DELMAS du Bouschet p de Ribennes et Isabeau ARZALLIER de feu Guillaume et Jeanne PONS de Ribennes. L'époux accompagné de Jean son père, de Jacques son frère, et de Pierre BONAL son cousin et la future de la dite PONS et de Pierre ARZALLIER son frère et de Jean BONAL son beau-frère (X ARZALLIER). Dot 300 livres, etc... et 220 livres, légats de son feu père, et 20 livres de son frère Pierre	
1644.06.25	Rat	Rieutort de Randon, St Gal	<b>BONAL Jean, MOURÉ Antoine</b>	BONAL Jean de la Vaissière p de Rieutort de Randon, ratifie et confirme le contrat de vente fait à Antoine MOURE (MOURÉ) de Maspouget comme mari de Isabeau BRUNEL du 17/06/1621 reçu par feu Me Jean OUVRIER notaire de Rieutort	
1644.06.20	Don	Ribennes	<b>BONAL Jean, vieux</b>	Jean BONAL Vieux du Bouchet de Ribennes confesse avoir reçu de nombreux et aimables services par le passé et espère encore en recevoir à l'avenir de Jean BONAL son fils. Pour cela il lui remet la moitié entière de tous ses biens meubles et immeubles présents et à venir. Il aura l'autre moitié à la fin de ses jours. présents Jean GRIMAL, Pierre SALAVILLE praticien, Antoine BONAL, Astorg PELEGAL, Jacques SALAVILLE tous de Ribennes	
1644.06.20	Q	Ribennes	<b>BONAL Jean, vieux</b>	Anthoine BONAL de Ribennes quitte Jean BONAL vieux son oncle du Bouchet de Ribennes pour les sommes avancées dans un procès contre Catherine de Coulleville ? Et Anne MALET sa femme	
1644.01.09	Ach	Ribennes	<b>BONAL Pierre de Ribennes</b>	Antoine BONAL de Ribennes vend pour 24 livres à Pierre BONAL, son frère un sien champ situé au terroir du Bouchet de Ribennes (suivent les confronts) champ acquis de feu André MOULIN	

1644.01.24	Acc	Ribennes	<b>BONAL Pierre X feu Catherine PAGES, PELEGAL Astorg X autre Catherine PAGES</b>	Pierre BONAL mari de feu Catherine PAGES, père et administrateur des biens de Jeanne BONAL sa fille et Catherine PAGES femme de Astorg PELEGAL fille de feu Guillaume PAGES et père de feu Catherine PAGES femme dudit Pierre BONAL. <b>(les deux Catherine PAGES sont sœurs).</b> <b>L'arrêté de compte, concernant Anne GRIMAL grand-mère de Jeanne BONAL et héritière d'icelle, fait apparaître que l'on doit à Catherine PAGES X PELEGAL 460 livres (voir acte du 17/05/1621 feu Me SALAVILLE).</b> Le dit Pierre BONAL baille donc à Astorg PELEGAL une maison couverte de tuiles et 2 jardins, 1 champ, pour faire l'entière somme. Suivent les confronts des terrains, les modalités etc.... Tous de Ribennes	
1645.09.22	Ach	Ribennes, Javols	<b>BOULET Antoine, Raymond RABEYROLLES, HERBABESSIERE Pierre</b>	Antoine BOULET d'Orbanic p de Javols, suivant le pouvoir à luy donné par Raymond RABEYROLLES son beau-frère mari de feu Raymonde ( <i>prénom lisible uniquement dans la deuxième partie de l'acte</i> ) BOULET sa sœur, vend quitte à Me Pierre HERBABESSIERE des Pigeys Basses, une petite maison de 2 étages (description de la maison) suivent confronts. Plus un petit jardin aux Pigeys entouré d'une petite muraille. le tout pour 6 X 20 livres. Cette vente a été autorisée par Jean PIGEIRE de Rieutort de Randon et Guillaume GROLLIER de la Fage, prudhommes. Moy notaire, j'ai visité ladite maison et l'ai trouvée d'une plus grande valeur. Il y aura donc 3 versements de 40 livres. Le dit HERBABESSIERE sera aussi tenu de payer les arrrages de tailles et censives. cette maison avait été acquise de feu Pierre PAGES contrat reçu par Pierre SALAVILLE mon père. Fait à Ganivet	
1644.12.13	CM	Ribennes et Serverette	<b>BRUNEL Jean de Gibelin p de Ribennes et BLANQUET Louise veuve de Simon ALTIER de Serverette (double CM avec ALTIER Claude et Brunel Jeanne fils et fille des précédents)</b>	Double CM - Jean BRUNEL de Gibelin p de Ribennes et Louise BLANQUET veuve de Sr Simon ALTIER de Serverette et Claude ALTIER, praticien de Serverette, fils de feu Simon et Jeanne BRUNEL fils et fille audit BRUNEL et BLANQUET. Claude ALTIER et Jeanne BRUNEL accompagnés de leur mère et père, et de Jean Pierre BLANQUET oncle et la dite BRUNEL de Françoise GIBELIN son ayeulle et de Guilhem BRUNEL son oncle. La dite Françoise GIBELIN ayeulle de Jeanne BRUNEL ayant ce mariage pour agréable a confirmé la donation faite à feu Louise PLANCHON sa fille, mère de Jeanne BRUNEL	

1644.07.27	T	Ribennes	<b>CRUVELLIER Jean du Mazel de Ribennes</b>	Jean CRUVELLIER du Mazel p de Ribennes, lègue à Philip, Isabeau, Marguerite, Catherine, Marie et Antoine, ses fils et filles de Catherine ASTRUC sa femme, 100 livres, lorsque seront d'âge ou se marieront, lègue à la dite Catherine ASTRUC sa femme, HU Marguerite CRUVELLIER sa fille de la dite ASTRUC femme d'Estienne MONTEIL. Fait à Ribennes	
1644.07.10	Rec	Ribennes	<b>DELHERM Pierre, DONNAREL Durand X Catherine DELHERM</b>	Durand DONNAREL habitant le Bouchet de Ribennes, mari de Catherine DELHERM confesse avoir reçu 50 livres de Pierre DELHERM son beau-frère de Chassagnes, pour fin d'entier paiement de 600 livres constituées à sa femme dans leur contrat de mariage, reçu par moy notaire, présents Pierre SALAVILLE de Ribennes et Pierre SALAVILLE de Montchiroux qui n'ont su signer	
1645.10.25	CM	Fontans et Javols	<b>DOUSSIÈRE Jacques et GRIMAL Jeanne de Barjac</b>	Jacques DOUSSIÈRE habitant Pierrefiche p de Barjac, originaire de Malassagne p de Rieutort et Jeanne GRIMAL fille de feu Astorg et Jeanne SOLANISTIER ? De Ribennes. L'époux de l'avis de Jean et Antoine DOUSSIÈRE ses frères, et l'épouse de Jean GRINIAC son frère paternel et de Jean MARTIN son beau-frère, et de Me Jean DONNAREL habitant de ? p de la Rapelle .	
1644.10.07	Q	St Léger de Peyre, Lacham	<b>DUMAS Jean de la Fage, PLANCHON Antoine</b>	Antoine PLANCHON marchand de Fumas s'est obligé solidairement avec Jean DUMAS de la Fage p de Lacham, Jean ANTOINE plus vieux et Jean PORTAL de Recoules pour déclarer devoir 196 cettiers de blé seigle à noble André de RETZ de BRESSOLLES seigneur de Cheminade comme résultant de la vente passée entre eux chez Me Antoine DOLADILLE notaire de Montchiroux. Sire Antoine PLANCHON s'engage à honorer la part de Jean DELMAS.	
1645.06.11	Don	Ribennes	<b>FONTUGNE Pierre de Ganivet</b>	Donation entre vifs entre Pierre FONTUGNE de Ganivet p de Ribennes et André son fils, de tous biens meubles et immeubles principalement au lieu de Ganivet, dont ceux de feu Héliès PAGES seconde femme de Pierre FONTUGNE, dont maison, jardin, prés, champs, bois, pasturals, pour les agréables services que Pierre a reçu de son dit fils. Le donateur se réserve l'usufruit sur certains biens. (Pierre FONTUGNE a d'autres enfants)	
1645.05.29	Q	Ribennes	<b>FORESTIER Jacques</b>	Quittance entre Jacques FORESTIER laboureur du Crouzet p de Ribennes et Jean FORESTIER son frère habitant à présent la ville de Montpellier en Languedoc, concernant les légats faits par feu Antoine FORESTIER leur oncle duquel le dit Jean est héritier et de feu Pierre FORESTIER en son dernier testament reçu par Me Vincens ? not de Montpellier ( <i>lien familial de Pierre, non précisé</i> )	

1644.01.07	Ach	St Léger de Peyre	<b>FROMENTAL Isabeau et Gaspard de RETZ de BRESSOLLES</b>	Messire Gaspard de RETZ de BRESSOLLES, seigneur et baron de Trélans Villeneuve et autres lieux vend à Isabeau FROMENTAL fille de Jean une maison à Combechave p de St Léger de Peyre, maison de 2 étages couverte en tuiles avec une petite basse court confrontant la maison de Pierre Favier, plus 2 jardins. Suivent les confronts.	
1644.06.24	Rém	Ribennes	<b>GROLLIER Jacques, BONAL Antoine</b>	Antoine BONAL de Ribennes baille un jardin sis au lieu de Chassagnes. Obligation de 36 livres que Jacques GROLLIER devra payer 3 livres chaque année jusqu'à fin paiement.	acte incompréhensible
1646.10.05	Ach	Ribennes	<b>HEBRARD Jean du Mazel de Ribennes</b>	Jean et Pierre ATGER père et fils du Mazel de Ribennes vendent à Jean HEBARD fils de Claude du lieu du Mazel un champ (suivent confronts) au prix de 6 X 20 livres	
1644.05.13	Q	Ribennes et Servières	<b>ITIER Catherine X Antoine GROLLIER et Jean BOUT</b>	Jean BOUT fils de feu Jean de Ribennes est ayant droit de Jean AVIGNON (ADVIGNON) fils à Jean habitant des Chauvets p de Servières pour 200 livres contenu en 1 obligation consentie par Anthoine GROLLIER de Chassagnes au profit dudit feu AVIGNON le 21/09/1607 reçu par feu Me Louis RECOLIN notaire de Mende... Le dit BOUT a remis à Catherine ITIER femme d'Antoine GROLLIER..... <i>Le reste n'apporte plus rien</i>	
1644.08.21	Q	Ribennes	<b>LOUBIER Gaspard du Crouzet</b>	Pierre GRANIER du Crouzet p de Ribennes confesse avoir reçu 105 livres pour un petit escousson de pré de Jacques et Gaspard LOUBIER père et fils	
1644.06.19	Ach	Ribennes	<b>LOUBIER Jacques et Gaspard du Crouzet, père et fils, GRANIER Pierre</b>	Pierre GRANIER du Crouzet p de Ribennes vend pour 105 livres un petit escousson de pré à Jacques et Gaspard LOUBIER père et fils	
1644.07.09	Lodz	Ribennes, Marvejols	<b>LOUBIER Jacques et Gaspard, père et fils</b>	Jean PARRA, marchand de Marvejols, habitant au Crouzet :: le seigneur du Crouzet informé de l'acquisition d'un escousson de pré par Jacques et Gaspard LOUBIER père et fils de Pierre GRANIER confirme être entièrement payé de son droit de lodz	
1644.08.21	Q	Ribennes	<b>MACARY Jean du Mazel de Ribennes</b>	Pierre DELHERM habitant maintenant à ? , natif de Chassagnes p de Ribennes, confesse avoir eu de Jean MACARY fils héritier de feu Pierre du Mazel, 12 livres (d'un total de 42) que le feu MACARY avait légué en son dernier testament à Catherine MACARY femme de Pierre VANEL beau-fils dudit DELHERM (il ne manque que la robe). fait à Ribennes, présents Jean BOUT, Jean DONNAREL jeune de Ribennes, et Pierre PAGES de la Vaissière	

1645.06.19	T	Ribennes	<b>MACARY Jean du Mazel de Ribennes</b>	Jean MACARY du Mazel de Ribennes fils à feu Pierre, laboureur, lègue à Catherine, Marguerite et autre Marguerite plus jeune ses fille d'Agnès ASTRUC sa femme 500 livres à chacune, deux robes, l'une de couleur et l'autre blanche ou grise, drap de maison, une couverte et deux linceuls, une vache avec son veau, 6 brebis de port quand se marieront ou seront d'âge, lègue à Jean, Pierre et Vidal MACARY ses fils de la dite Agnès ASTRUC, 240 livres quand se marieront ou seront d'âge, lègue à Agnès ASTRUC sa femme, HU Pierre MACARY son fils ayné de la dite ASTRUC. Présent Antoine ASTRUC de St Léger de Peyre, beau-frère du testateur	
1645.06.19	T	Ribennes	<b>MACARY Jean du Mazel de Ribennes</b>	Testament de Jean MACARY fils de feu Pierre, laboureur du Mazel p de Ribennes, lègue à Catherine, Marguerite et autre Marguerite plus jeune ses filles d'Agnès ASTRUC sa femme, 500 livres à chacune, 2 robes, l'une de couleur et l'autre blanche ou grise, drap de maison, une couverte, 2 linceuls et habillements jusqu'à l'anneau nuptial, une vache avec son veau, 10 brebis de port, quand se marieront, lègue à Jean, Pierre, Vidal MACARY ses fils d'Agnès ASTRUC, 240 livres chacun quand se marieront ou seront d'âge, règle la pension de sa femme Agnès ASTRUC - HU Pierre MACARY son fils. Témoins Mre Guillaume PROUZET prêtre de Ribennes, Antoine ASTRUC d'Espères p de St Léger de Peyre, beau-frère du testateur, Pierre ATGER et Pierre GROLLIER, Estienne JOUVE, Pierre CROUZET - plus codicile du 20/08/1645. Son héritier universel, Pierre MACARY est décédé ab intestat depuis la date du testament, il nomme donc comme héritier universel Jean MACARY son fils plus ayné.	
1645.08.25	Cod	Ribennes	<b>MACARY Jean du Mazel de Ribennes</b>	Sage homme Jean MACARY fils de feu Pierre, laboureur du Mazel de Ribennes déclare avoir fait son testament chez moy notaire le 19 juin audit an. Après avoir légué à sa femme et ses enfants et autres prétendants. Il avait nommé Pierre MACARY comme héritier universel, d'Agnès ASTRUC sa femme. Depuis, sa femme et son héritier sont décédés ab intestat. Nomme comme HU Jean MACARY son fils plus ayné. Il augmente aussi les légats faits à Catherine, Marguerite, autre Marguerite ses filles de la feue ASTRUC. Il augmente de 100 livres à chacune qu'elles recevront lorsqu'elles se marieront, le reste en paiement annuel. Fait au Mazel au-devant du lit dudit MACARY. Présents Antoine BONAL de Ribennes, Pierre MACARY son frère, Jean ATGER, Vidal PLANCHON, Estienne JOUVE, Jacques PITOT, Estienne MONTEIL tous du Mazel.	

1644.05.29	Sub	Ribennes, Lacham	<b>MACARY Pierre du Mazel</b>	Jean PONIET de Lacham sait avoir consenti une obligation conjointement à Anthoine MALZAC marchand de Marvejols et Jacques PITOT du Mazel de Ribennes, de 83 livres le 16/01/1631, chez Me Martin notaire de Marvejols.	
1646.09.26	Ach	Ribennes	<b>MACARY Pierre du Mazel de Ribennes</b>	Jacques PITOT fils de feu Barthélémy du Mazel de Ribennes vend à Pierre MACARY fils de feu Pierre du Mazel, un champ audit terroir (suivent les confronts) pour le prix de 100 livres	
1644.08.25	Rat	Ribennes	<b>MACARY Pierre du Mazel, ATGER Jean et Pierre</b>	Jean et Pierre ATGER père et fils du Mazel de Ribennes on fait vente à Pierre MACARY fils à Pierre du Mazel de Ribennes, les vendeurs ratifient la vente avec un supplément de prix	
1645.05.11	contrat	Chateauneuf de Randon	<b>MALIGE Pierre de Chateauneuf de Randon</b>	Pierre MALIGE de Chateauneuf de Randon promet à Pierre MASSE, marchand du lieu, de faire les réparations sur la maison que le dit MASSE possède, pour la somme de 30 livres	
1644.11.06	Q	St Julien du Tournel, Ribennes	<b>MARTIN Jean de Chassaignes</b>	noble Etienne du Fayet seigneur du Mazel en la p de St Julien de Tournel confesse être payé et satisfait de l'arrentement de sa métairie de Chassaignes fait par delle Jeanne de BOUTON sa femme à Jean MARTIN de Chassaignes pour les années 36, 37 et 38 et lui fait quittance de toutes sommes. Est cité M. de SAULSET ? son beau-père.	
1646.07.26	Ach	Ribennes	<b>MEYNIER Pierre de Ribennes</b>	Antoine BONAL de Ribennes vend un pré au lieu du Bouchet à Pierre MEYNIER son neveu dudit Ribennes. Pré acquis précédemment de Jean BONAL vieux oncle du vendeur et de André MOULIN tant pour ses droits de légitime que d'Annes PAGES sa...(marge) femme. Suivent les confronts et les modalités.	

1645.07.16	CM	Estables de Randon, Ribennes	<b>MEYNIER Pierre, BONNAL Jeanne</b>	CM de Pierre MEYNIER fils de feu Pierre et Jeanne FANGOUZE d'Estables avec Jeanne BONAL de Pierre et feu Catherine PAGES de Ribennes. Le testament de feu Catherine PAGES fut reçu par Pierre SALAVILLE. Elle chargea son mari de payer ses dettes et les légats, scavoir à Jeanne PAGES sa belle-soeur femme de Mathieu DOUSSIER des Sallelles, à Guillaume TICHIT de Vic en Languedoc pour reste d'une vente qu'elle avait faite avec son feu père, à feu Jean GRIMAL ayeul de la dite feu PAGES (conformément au contrat d'accord passé entre eux le 18/03/1624 chez DUPUY notaire du lieu de VIC) 120 livres à Guillaume PAGES, plus 40 livres aux légataires de feu Catherine TROCELLIER de laquelle la dite Catherine PAGES était héritière, et aussi à Catherine GRIMAL des légats donnés par Jean GRIMAL, faisant au total la somme de 574 livres payées par Pierre BONAL son mari. L'épouse reçoit les biens de son père et le futur époux apportera 800 livres. Sous condition de cabal et pot commun. Présents Mre Guillaume PROUZET prêtre et vicaire; Estienne, Antoine et Jean BONAL oncles de la future qui n'ont su signer.	
1644.01.31	Q	Ribennes	<b>PAGES Jean de Ganivet</b>	François CROS d'Arbouroux p de Ribennes X à Jeanne PAGES confesse avoir reçu de Jean PAGES de Ganivet, fils de Jean ses beau-père et beau-frère, 60 livres, étant l'entier paiement de la dot de Jeanne, CM reçu par Me VALENTIN	
1644.07.07	Ach	Rieutort de Randon, Ribennes	<b>PAGES Pierre de la Vaissière</b>	Antoine BONAL de Ribennes vend à Pierre PAGES de la Vaissière de Rieutort de Randon, un champ au sortir du terroir du Bouchet (confronts)	
1644.09.11	Obl	Rieutort de Randon	<b>PAGES Pierre, GERVAIS Pierre tous de la Vaissière de Rieutort de Randon</b>	Pierre GERVAIS de la Vaissière confesse devoir à Pierre PAGES de la Vaissière, 9 X 21 livres pour annulation de 2 obligations, l'une de 60 livres, l'autre de 98 livres et le reste pour argent prêté. C'est un compte final fait entre eux et pour toutes les affaires qu'ils ont ensemble. Pierre GERVAIS promet de payer 23 livres à Toussaints, et 158 livres restantes à la fin de May prochain. présents Jean GRIMAL	

1644.08.18	T	Ribennes	<b>PAGES Vidal fils de feu Jean des Pigeyses Hautes p de Ribennes</b>	Vidal PAGES fils de feu Jean des Pigeyses Hautes p de Ribennes actuellement à la Vaissière de Rieutort de Randon, maison de Pierre PAGES son frère, lègue à Anne PAGES sa sœur, femme de Barthélemy FANGOUSE de Vitrolles, 100 livres, lègue à autre Catherine PAGES sa sœur du lieu de St Etienne de Valdonnez, 30 livres, lègue à Jacques PAGES fils de feu Jean marié à Marie BRUNEL, des Pigeyses son neveu la somme de 60 livres, lègue à François FRO.... son frère maternel 150 livres plus une jument point noir, lègue à Guillaume PAGES son neveu des Pigeyses Hautes (un contrat passé chez Me PAPAREL de Serverette), HU Pierre PAGES son frère paternel et maternel de la Vaissière	
1644.12.28	Q	Ribennes, St Gal	<b>PIGERE Estienne de Chauzines, DEMOLINS Jean vieux</b>	Estienne PIGERE de Chauzines p de St Gal déclare être entièrement satisfait de l'arrentement de sa métairie fait à Jean DEMOLINS Vieux (MOULIN) le 20/04/1638	
1645.03.05	Ach	Ribennes	<b>PITOT frères, et FORESTIER Jacques du Crouzet</b>	Barthélemy PITOT, Jean et Jacques PITOT ses frères du Mazel, ledit Jean de Ganivet, vendent une terre à Jacques FORESTIER du Crouzet de Ribennes pour 36 livres dont 18 aujourd'hui. Ils reçoivent aussi 12 livres d'arriérée de censives dûs par le seigneur du Crouzet	
1644.10.07	Ach	St Léger de Peyre	<b>PLANCHON Antoine de Recoules (Sire)</b>	Jean DUMAS, laboureur de la Fage p de Lacham vend à Sire Antoine PLANCHON, marchand de Recoules p de St Léger de Peyre, un escousson de pré contenant 7 quintaux foin confrontant le champ de Pierre FORESTIER, et Etienne GROLLIER, acquis de Guillaume GROLLIER, et d'autres terres (avec les confronts) pour le prix de 100 livres	
1644.01.00	Rat	St Léger de Peyre	<b>PLANCHON Jean</b>	Mr de Trélans disait avoir baillé à Jean PLANCHON meunier de Recoules p de St Léger, un moulin sur la rivière Colagne au terroir de Fumas. Suit un désaccord entre eux. Puis accord et ratification. (Le moulin n'aurait pas de murailles..)	
1645.05.07	Q	Rieutort de Randon	<b>PONTIER Antoine, BONAL Jean</b>	Antoine PONTIER (le notaire se trompe en écrivant RAMPIER et plus loin PONTIER) habitant maintenant du Monnet de Canac en Rouergue sachant avoir consenti obligation solidairement avec Jean BONAL de la Vaissière de Rieutort et Jean PONTIER frère audit Antoine de la Vaissière ainsi qu'il apparaît dans l'acte de Me Jacques OUVRIER notaire de Rieutort. Le dit BONAL a payé sa partie et ledit Antoine PONTIER l'en tient quitte. Fait à Ribennes	

1644.01.13	CM	Ribennes	<b>PROUHEZE Pierre, MONTEIL Antoinette</b>	Pierre PROUHEZE fils de Pierre et Anne ROUSSET et Antoinette MONTEIL de feu François et d'Agnès ALLO de la Bessière de Ribennes, l'épouse avec la permission de sa mère et de Guillaume MONTEIL son frère, de Pierre ALLO son oncle. La dot de la futur se monte à 1 /14ème des droits de son feu père (pour 7 enfants). soit un champ au Bouchet, un autre champ (confronts) plus 2 robes draps de maison, une couverte (valeur 12 livres), 2 linceuls et habillements. Le futur devra apporter 90 livres à Guillaume MONTEIL pour les terres, il reçoit de son père la moitié de tous ses biens.	
1644.08.21	Rec	Ribennes	<b>RANVIER Pierre du Crouzet (RAMPIER en tête)</b>	Jacques et Gaspard LOUBIER père et fils du Crouzet de Ribennes, le fils marié à Denise RANVIER confirme avoir reçu 100 livres de Pierre RANVIER son beau-frère. Présent Pierre ATGER du Mazel	
1644.12.09	Rat	Servières, Rieutort de Randon	<b>RATABON Jean (Me) de Servières, MAZEL Guillaume de Coulagnes Basses p de Rieutort</b>	Guillaume MAZEL laboureur de Coulagnes Basses p de Rieutort de Randon a fait vente à perpétuité à Me Jean RATABON marchand de Servières d'un champ (contrat de vente reçu par Me Malet notaire de Servières) Le dit MAZEL ratifie la vente pour la somme de 100 livres, réellement reçue ce jour de moy notaire. les parties sont quittes. Fait à Ganivet maison de Jean DEMOLINS, Jean PAGES du lie et Pierre VALENTIN de Montchiroux	
1644.11.07	Q	Ribennes	<b>RIBENNES (les habitants de) et leur cloche</b>	Me Claude DUPUY fondeur de Chassier les Vivarais tant en son nom que de Me Marcellin DUPUY frère son procureur dont acte reçu par moy notaire le 14 juillet 1643, l'original est entre mes mains, confesse avoir reçu des habitants de Ribennes la somme de <b>1044 livres 10 sols pour l'entier payement du métal de la cloche</b> suivant prix fait reçu par moi notaire l'année dernière. Suivent les modalités concernant la collecte de la somme totale, et les détails concernant les intérêts de retard.	<i>le poids de la cloche ne figure pas dans l'acte</i>
1645.02.09	T	Ribennes	<b>SAINT BAUZILLE Claude femme de Jean PAGES des Pigeires Basses p de Ribennes</b>	Claude SAINT BAUZILLE femme de Jean PAGES des Pigeires Basses p de Ribennes, lègue à Catherine, Anthoinette et Françoise PAGES ses filles dudit Jean PAGES son mari, 50 livres quand se marieront, lègue à Jean, Pierre, autre Jean, Jacques PAGES ses fils dudit Jean PAGES, 20 livres à chacun, lègue à Jean PAGES son mari 100 livres, HU Jean PAGES son mari à charge de rendre à l'un de leurs enfants.	

1645.07.16	Q	Lacham	<b>SARRUT Pierre de Combemary p de Lacham, MACARY Jean du Mazel</b>	Jean MACARY fils de Jean du Mazel p de Ribennes, au nom de Jean MACARY son père, promet de faire ratifier la présente quittance quand en sera requis. Il confesse avoir reçu de Pierre SARRUT de Combemary p de Lacham 34 livres que ledit SARRUT restait devoir à feu Pierre MACARY ayeul dudit MACARY par contrat de vente que le feu MACARY avait passé chez moy notaire. Présents Jacques BONAL, André FONTUGNE de Ganivet.	
1646.10.07	Ach	St Léger de Peyre, Ribennes	<b>TARDIEU Louis de Recoules</b>	Me Pierre TUZET des Pigeyses Basses vend un jardin à Louis Tardieu de Recoules p de St Léger pour la somme de 10 livres.	
1644.11.06	Q	Le Bleynard, Ribennes	<b>TICHIT Jean de Chassagnes</b>	noble Etienne du Fayet seigneur du Mazel p du Bleynard comme mari de delle Jeanne de BOUTON confesse être satisfait de Me Jean TICHIT, tailleur de Chassagnes, concernant l'arrentement consenti par ladite demoiselle audit TICHIT, contrat reçu par feu Me TORRENC notaire royal de Mende le 21/05/1639. Arrentement reconduit.	
1644.0.00	Acc	Ribennes	<b>TICHIT Jean et TUZET Pierre</b>	Jean TICHIT tailleur des Pigeyses Basses disait que Me Pierre TUZET lui avait vendu un sien pré. Désaccord sur le prix de vente, voir autre acte chez not Philip ALLARY not de Serverette. Suit accord. Le dit TICHIT devra porter 100 livre à Jean PARRA, marchand de Marvejols (acte non daté)	
1645.03.19	Vente	St Amans	<b>TUZET Pierre, Pierre de PEPIN</b>	Pierre TUZET des Pigeyses Basses, comme héritier par bénéfice d'inventaire de feu Sire Jean TUZET son père, passe contrat de complément de vente au profit de Mr Me Pierre de PEPIN, docteur es droits seigneur de Salhiens de foin et d'un pré au terroir des Pigeyses et de Ganivet. Précédent contrat reçu par Me Paparel notaire de Serverette le 26/03/1635, pour 200 livres. suivent modalités, etc...	
1646.07.23	Q	Les Laubies, Ribennes	<b>VANEL Jean du Mazel des Laubies</b>	Jean DELHERM fils de feu Jean de Chassagnes p de Ribennes confesse être payé de Jean VANEL son neveu habitant le Mazel des Laubies	
1644.09.12	T	Ribennes	<b>VERNIET Antoine du Mazel de Ribennes</b>	Antoine VERNIET laboureur habitant du lieu du Mazel p de Ribennes, lègue à Jacquet, Anthoine, Pierre, autre Pierre, Jeanne, Philippe et Marguerite ses fils et filles de Vidale PONS sa femme - HU Vidale PONS sa femme. Présents Barthélemy et Jacques PITOT père et fils, Pierre et Jean ATGER plus vieux.	